



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Japon

Question écrite n° 72615

Texte de la question

La crise ouverte au Japon avec la décision du Premier ministre, M. Junichiro Koizumi, de dissoudre la Chambre basse à la suite du rejet, le 8 août 2005, par le Sénat, du projet de loi sur la privatisation de la poste pourrait conduire à une recomposition du paysage politique nippon. La dissolution de la Chambre basse parce que la Chambre haute a « mal » voté est un événement sans précédent, tout comme le limogeage d'un membre du cabinet qui refusait la dissolution, à savoir le ministre de l'agriculture, M. Shimamura, démis de ses fonctions pour que le Gouvernement puisse décider la dissolution à l'unanimité, conformément à la Constitution. M. Koizumi présente son combat comme celui des « réformistes » contre la « vieille garde » accrochée à des intérêts sectoriels. Et il prétend, comme il l'a déclaré lui-même, porter le « couteau dans la plaie » et « épurer » le parti conservateur des « dinosaures » qui empêchent l'éclosion du nouveau Japon. Derrière cette présentation simpliste se dessine l'opposition idéologique entre les partisans du libéralisme économique, de facture anglo-saxonne, et ceux qui mettent l'accent sur un rééquilibrage des inégalités sociales. Le rideau pourrait bien être en train de tomber sur ce que le grand quotidien japonais Asahi Shimbun a appelé le « théâtre Koizumi ». Si l'affaire paraît anodine et relever de soubresauts qui peuvent émailler la vie de tout État démocratique, il n'en demeure pas moins qu'elle laisse déjà des traces indirectes importantes sur la stabilité politique de l'Extrême-Orient, mais aussi dans les relations économiques et financières entre l'Union européenne et le pays du soleil levant. Compte tenu de cette situation, et sans vouloir influencer dans les affaires intérieures nipponnes, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande toutefois à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser la position et les intentions de la France au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La France a suivi avec beaucoup d'intérêt les dernières élections législatives au Japon. Le Premier ministre, Junichiro Koizumi, a remporté, le 11 septembre 2005, une large victoire, puisque le parti libéral démocrate a obtenu 296 sièges sur 480 et bénéficie, avec l'appui du parti Komeito, du soutien des deux tiers des membres de la chambre des représentants. La campagne de M. Koizumi, axée sur la poursuite des réformes et la rénovation de la vie politique, a manifestement recueilli une large adhésion de la population japonaise. M. Koizumi a déclaré qu'il entendait approfondir les réformes qui figurent dans son programme. Les lois de privatisation de la poste ont été adoptées début octobre par une forte majorité (338 voix sur 480 à la chambre des représentants). L'essentiel des députés qui avaient voté contre ce projet en août dernier l'ont cette fois soutenu. L'adoption de cette réforme devrait ouvrir une phase de mise en oeuvre très progressive de la privatisation jusqu'en 2017. L'objectif du gouvernement japonais est de transférer au secteur privé la gestion des actifs financiers de la poste, qui représentent les plus importantes réserves d'épargne détenues par une seule institution financière dans le monde. Le Premier ministre japonais compterait également poursuivre l'assainissement budgétaire et financier engagé depuis 2001, redéployer les effectifs de la fonction publique vers les domaines prioritaires de son action, ouvrir à la concurrence les services publics et engager une nouvelle réforme des retraites pour faire face au vieillissement de la population. La victoire électorale obtenue par le Premier ministre japonais montre à l'évidence que ces intentions conviennent à la majorité des Japonais, après quinze ans de difficultés

économiques.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72615

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8286

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10784